# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

### COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

## ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) Adjoint
M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES
(représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET),
Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

#### 12-06 mai 2010

## REHABILITATION DE L'AILE ORIENTALE DU CLOITRE

- Approbation de l'Avant Projet Sommaire
- Approbation de l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- Demandes de subventions
- Autorisation engagement études d'Avant Projet Définitif

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 27, 28 du Code des Marchés Publics,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- la décision de réaliser le projet et d'en arrêter définitivement le programme,



- l'approbation du dossier d'Avant Projet Sommaire et son coût d'objectif,
- la passation d'un avenant 1 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- la sollicitation des subventionneurs.
- l'engagement des études d'Avant Projet Définitif

CONSIDERANT que l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Madame Anne BOSSOUTROT a remis un dossier d'Avant Projet Sommaire, affinant le programme de l'opération pour un coût d'objectif de 650 000,00 €HT

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MM GAUTHIER, BENECH, ROQUEFORT ET MMES NICODEME, GALHO, ROLLET)

ARRETE définitivement le programme,

VALIDE le dossier d'avant projet sommaire présenté avec un coût d'objectif fixé à 650 000,00 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers que sont l'Europe (via la FEDER), l'Etat, la Région et le Département

AUTORISE l'engagement des études d'Avant Projet Définitif

APPROUVE la passation d'un avenant 1 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 540,90 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes

Pour copie conforme Moissac le 07 mai 2010

an-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et inférme que celui\ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le:

